



C-DEC 226/8  
9/6/22

## CONSEIL — 226<sup>e</sup> SESSION

### HUITIÈME SÉANCE

(RÉUNION HYBRIDE, MERCREDI 8 JUIN 2022, 10 HEURES)

### RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

#### SÉANCE PUBLIQUE

#### **Rapport sur les résultats des activités génératrices de produits en 2021, avec les chiffres audités du Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF)**

1. Le Conseil examine le point en se fondant sur un exposé PowerPoint du Secrétaire général sur les résultats financiers et opérationnels du Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF) en 2021. Il est également saisi d'un rapport verbal à ce sujet présenté par le Comité des finances.

2. Après examen, le Conseil :

- a) constate que les résultats financiers de l'ARGF ont affiché un excédent net de 7 883 000 CAD et que, bien que l'ARGF ait enregistré un déficit de 1 558 000 CAD en 2021, le Fonds a néanmoins été en mesure de contribuer au budget du programme ordinaire à hauteur de 8 083 000 CAD et de fournir 1 359 000 CAD en *contributions supplémentaires aux programmes des travaux de l'OACI* grâce à la réserve prévue à cet effet ;
- b) note en outre que la réserve de l'ARGF a été créditée de 1 167 400 CAD à la suite du versement des fonds résiduels accumulés et du retard pris par deux projets en raison de la pandémie ; que ce montant est mis de côté pour se prémunir contre de futurs déficits de financement que la pandémie ou d'autres circonstances similaires pourraient entraîner et, à cet égard, souligne la nécessité de lier le financement de projets au moyen de la réserve aux priorités inscrites dans le plan d'activités de l'OACI ;
- c) prend note du succès remporté dans la réalisation des objectifs poursuivis avec l'ARGF et se félicite des gains d'efficience obtenus, dont les effets positifs se feront sentir au cours du prochain triennat ;
- d) demande au Secrétariat de lui présenter, dans le prochain rapport sur la question, une ventilation plus détaillée des postes financés par l'ARGF.

**État des consultations concernant le Bureau régional EUR/NAT**

3. Le Conseil examine la question en se fondant sur un rapport verbal présenté par le Secrétaire général, qui fait le point sur les consultations concernant le Bureau régional Europe et Atlantique Nord (EUR/NAT). Le Conseil est également saisi d'un rapport verbal à ce sujet présenté par le Comité de la gouvernance.

4. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations figurant dans les rapports verbaux du Secrétaire général et du Comité de la gouvernance et, à cet égard, se félicite du dialogue constructif et constant avec le Gouvernement de la France, pays hôte, concernant l'avenir des locaux du bureau régional ;
- b) remercie le Gouvernement français pour s'être engagé à appuyer la rénovation des installations du bureau régional par une contribution volontaire substantielle d'environ 6 à 8 millions d'euros ;
- c) encourage les parties à poursuivre leurs consultations, de sorte que le Secrétariat puisse lui présenter un rapport d'avancement à sa 229<sup>e</sup> session, étant entendu qu'il lui présentera également, par la même occasion, un aperçu général de l'état des locaux et des installations des autres bureaux régionaux.

**Projet de note de travail de l'Assemblée — Rapport sur la mise en œuvre de la résolution A40-27 de l'Assemblée — Innovation en aviation**

5. Le Conseil examine le point en se fondant sur la note C-WP/15359, dans laquelle figure un projet de note de travail de l'Assemblée qui donne un aperçu général de la mise en œuvre de la résolution A40-27 de l'Assemblée — *Innovation en aviation* et met en évidence de nouvelles initiatives à mener au cours du triennat 2023-2025. Il est également saisi de rapports verbaux présentés à ce sujet par la Commission de navigation aérienne et le Comité de la gouvernance, respectivement.

6. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations figurant dans la note C-WP/15359, ainsi que des rapports verbaux présentés à ce sujet par la Commission de navigation aérienne et le Comité de la gouvernance, en ce inclus le point fait de la situation par le Groupe restreint sur l'innovation (SGI) et joint en appendice au rapport verbal du Comité ;
- b) approuve le projet de note de travail de l'Assemblée joint à la note C-WP/15359, tel que révisé par la Commission de navigation aérienne et joint en appendice à son rapport verbal, sous réserve des modifications approuvées par le Comité de la gouvernance à la suite des propositions faites par le SGI dans la pièce jointe au rapport verbal du Comité, et délègue au Président le pouvoir d'approuver en son nom, par la suite, la note de travail révisée, en vue de sa soumission ultérieure à la 41<sup>e</sup> session de l'Assemblée.

## Rapport du Groupe restreint sur l'innovation

7. Le Conseil examine ce point en se fondant sur un rapport verbal présenté par la Présidente du Groupe restreint sur l'innovation (SGI), qui fait le point sur les progrès que le Groupe a accomplis pour donner suite aux décisions antérieures du Conseil à ce sujet (cf. C-DEC 225/12 et C-DEC 224/9).

8. Après examen, le Conseil :

- a) convient que l'évaluation décentralisée sur l'innovation qui sera menée par l'École des cadres du système des Nations Unies répondra également à sa demande visant à ce que le Secrétariat réalise une enquête afin de recueillir les points de vue des parties prenantes externes sur l'OACI et l'innovation (cf. C-DEC 224/9) et, à cet égard, demande que le projet de mandat de l'École des cadres pour les travaux à entreprendre sur cette question soit examiné par le SGI, qui veillera à ce que les besoins de l'OACI et du secteur de l'aviation soient adéquatement pris en compte ;
- b) accueille avec satisfaction la stratégie du Secrétariat de l'OACI pour l'innovation, qui constitue une étape importante en vue de préciser les objectifs du Secrétariat en matière d'innovation et de fournir des produits de façon plus structurée et coordonnée et, à cet égard, note également que l'évaluation indépendante qui sera réalisée par l'École des cadres pourrait être utilisée comme un moyen important pour contribuer à préciser le rôle de l'OACI dans l'innovation et s'assurer que toute éventuelle lacune constatée à cet égard sera comblée ;
- c) invite le SGI à poursuivre ses travaux relatifs à l'établissement d'une feuille de route pour la réglementation et, dans le cadre de ces travaux, à examiner comment intégrer une telle feuille de route aux autres plans et feuilles de route techniques de l'Organisation traitant de questions similaires, notamment les plans mondiaux de l'OACI ;
- d) prend acte, avec satisfaction, des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution A40-27 de l'Assemblée — *Innovation en aviation* et, à cet égard, tout en affirmant que les mesures demandées dans la résolution A40-27 sont toujours pertinentes, souligne la nécessité pour l'OACI de continuer à concentrer ses efforts sur la poursuite de la mise en œuvre de la résolution, conformément aux activités décrites dans la note C-WP/15359, *Projet de note de travail de l'Assemblée — Innovation en aviation* ;
- e) dans la ligne de la résolution A40-27 de l'Assemblée, invite le Groupe directeur sur le Forum consultatif OACI-industrie à poursuivre ses efforts visant à engager de vastes consultations avec les parties prenantes et les partenaires externes sur les principales questions stratégiques touchant le secteur de l'aviation et, en conséquence, demande au Groupe directeur de l'informer, à sa prochaine session, des préparatifs de la prochaine réunion du Forum.

**Audit de performance sur la gouvernance des TI et la gestion stratégique des TI  
Stratégie et plan d'action relatifs aux TIC pour la période 2022-2025**

9. Le Conseil convient d'examiner les deux questions simultanément.

10. Le premier point est examiné sur la base de la note C-WP/15398, qui contient un rapport du Commissaire aux comptes (Contrôle fédéral des finances [CDF] suisse) sur la gouvernance des TI et la gestion stratégique des TI. Le Conseil est également saisi d'un rapport verbal présenté à ce sujet par le Comité de la gouvernance.

11. Le deuxième point est examiné sur la base d'un rapport verbal présenté par le Secrétaire général sur la stratégie et le plan d'action relatifs aux technologies de l'information et des communications (TIC) pour la période 2022-2025, qui tient compte des différents rapports d'audit et recommandations du Commissaire aux comptes (Contrôle fédéral des finances), du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits et du Centre international de calcul des Nations Unies (CIC), ainsi que des risques institutionnels pour l'OACI déterminés à cet égard. Le Conseil est également saisi d'un rapport verbal présenté à ce sujet par le Comité de la gouvernance.

12. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations figurant dans la note C-WP/15398, ainsi que du rapport verbal présenté par le Secrétaire général et des rapports verbaux présentés à ce sujet par le Comité de la gouvernance ;
- b) note en outre que le Secrétariat a l'intention de lui présenter la nouvelle stratégie et le nouveau plan d'action relatifs aux TIC à sa 227<sup>e</sup> session et, à ce propos, invite le Commissaire aux comptes (CDF) et le Comité consultatif sur l'évaluation et les audits à réaliser chacun une évaluation de cette nouvelle stratégie et d'en présenter les résultats préliminaires de leur examen à sa 227<sup>e</sup> session ou à une session ultérieure, étant entendu que le Secrétariat coopérera étroitement avec le Commissaire aux comptes et le Comité consultatif eu égard au calendrier ;
- c) comme suite à la suggestion du Commissaire aux comptes visant à ce que les organisations réalisent périodiquement des examens et des audits de la mise en œuvre de leurs stratégies relatives aux TIC tous les deux ou trois ans, demande au Secrétariat de planifier en conséquence le prochain audit sur les TIC, et demande que cet examen soit entrepris avant la 42<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI (2025).

**Mise à jour sur la sécurité de l'information et la gestion de l'information, de la communication et des technologies à l'OACI**

13. Le Conseil commence l'examen de ce point en se fondant sur un rapport verbal présenté par le Secrétaire général, qui rend compte des progrès réalisés dans les domaines de la sécurité de l'information et de la gestion des technologies de l'information et des communications (TIC) à l'OACI. Le Conseil est également saisi d'un rapport verbal présenté à ce sujet par le Comité de la gouvernance.

14.

Après son examen initial, le Conseil :

- a) prend note des informations présentées dans le rapport verbal, et prend acte des progrès réalisés dans le domaine de la sécurité de l'information conformément à la feuille de route correspondante, ainsi que de l'achèvement de l'élaboration du projet de stratégie relative aux TIC, y compris du plan de transformation numérique ;
- b) note également que, pour donner suite à ses décisions antérieures concernant l'enquête sur les courriels anonymes (cf. C-DEC 222/7 et C-DEC 224/11), le Secrétariat a continué d'étudier des solutions possibles pour séparer les comptes de courrier électronique tout en veillant à ne pas attenter aux immunités et priviléges diplomatiques des délégations et, à cet égard, note en outre que le Secrétariat a rencontré le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies pour obtenir des orientations supplémentaires à ce sujet ;
- c) constate d'autre part que le Président du Comité de la gouvernance a pris des dispositions pour s'entretenir avec le Directeur des affaires juridiques et des relations extérieures et le Directeur de l'administration et des services afin de se rapprocher d'un règlement de la question décrite à l'alinéa b) ci-dessus, et note qu'en attendant le résultat de ces entretiens, il poursuivra ses délibérations à une séance ultérieure de la session en cours si c'est possible, ou sinon, à une session ultérieure.

— FIN —